

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 8 mars à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne , M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, M SENOT Laurent, Mme COLLOMB Valérie, M MEGER Jean-Luc, M REYNAUD Guillaume, Mme GONOD Pascale

Absents : Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme GAFFET Muriel, M FAYAD Ghassan

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GONOD Pascale a été nommée secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 25 janvier 2017. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

FINANCES

Marché de travaux RD235-RD108-chemin de la Grand Font Lot 2 (délib 2017-433)

Vu la délibération 2017-426 du 1^{er} mars 2017, Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'il a tenu lieu d'attribuer le lot 2 pour le marché de **travaux de requalification RD235 - RD108 - chemin de la Grand Font**.

Après réunion de la Commission d'Appel d'offre le mardi 7 mars à 18h30 pour étude des offres négociées.

Monsieur le Maire explique au Conseil les raisons qui ont portées la proposition de la Commission d'Appel d'offres et demande au Conseil de délibérer sur le lot 2, au regard de cette analyse et des critères annoncés dans le règlement de consultation.

Lot 2, concernant les réseaux humides :

SYNTHESE

	ANDRE TP	PROVENCE VRD	CISE TP
Valeur Technique	22.5	37.5	39.7
Prix des prestations	55.32	60.00	58.32
TOTAL	77.82	97.50	98.02
Classement FINAL	3	2	1

Après avoir délibéré, le Conseil DECIDE à l'unanimité de choisir pour le lot 2, concernant les réseaux humides :

- OCTOIE le lot 2 l'entreprise CISE TP
- Dit que les crédits sont portés sur les budgets 2017 et 2018
- Autorise Monsieur le Maire, à défaut la premier adjoint, à faire les demandes d'acomptes de subvention et à signer tout document lié à cette affaire.

TERRITOIRE

Reprise emplacements réservés (délib 2017-434 à 2017-440)

RD235-RD108-chemin de la Grand Font

Vu la délibération 2017-426 du 1^{er} mars 2017 et la délibération 2017-433 du 8 mars 2017 attribuant le marché de travaux de requalification RD235 - RD108 - chemin de la Grand Font,

Considérant la nécessité de reprendre les emplacements réservés afin de rendre possible ces travaux de requalification en vue de la mise en sécurité pour les usagers,
Le Conseil décide l'acquisition des parcelles AD 443, AD 450, AD 98, AD 38, Ad 329, AD 42 et AI 448. Le montant est défini suivant la taille de la reprise par délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.